

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 21 fr. p. c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, —  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir, —  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RESERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

## Chronique Politique.

Nous lisons dans la *Nouvelle France* :

« Le bruit avait couru, ces jours derniers, que MM. de Larocheaucald, de Kergorlay et de Mornay avaient porté à M. le comte de Chambord, à Lucerne, une lettre d'adhésion de M. le comte de Paris. Le bruit n'était pas tout-à-fait exact.

« Les honorables membres de la droite, que nous venons de nommer, ne portaient aucun document écrit; mais ils étaient chargés d'exprimer de vive voix le désir et l'espoir qu'avait M. le comte de Paris de voir prochainement les choses tourner à bien.

« Les princes d'Orléans ayant fait publier en même temps qu'ils étaient parfaitement d'accord avec M. le comte de Paris, la fusion peut donc être considérée aujourd'hui comme une réalité.

L'Allemagne marche en plein vers la servitude, et la servitude volontaire, qui pis est. Une loi sur la restriction de la liberté de la chaire vient d'être adoptée par les chambres; elle sera mise à exécution le 1<sup>er</sup> janvier, non-seulement en Prusse, mais dans toutes les provinces confédérées. Le prêtre catholique, le pasteur protestant auront en face d'eux des agents de police avec des carnets, et au besoin les fidèles serviront de témoins en justice contre les prédicateurs. Bel usage que l'empereur Guillaume fait de sa gloire!

La crise persiste, à Bruxelles, sans qu'on en puisse prévoir le dénouement. *L'Indépendance belge*, irritée de ce que le roi Léopold ne confie pas tout de suite le pouvoir aux organisateurs de l'émeute, s'écrie : « Dans des circonstances impossibles, tout est possible. » Tout, en effet, même une révolution de palais ou de carrefour. En attendant, les émeutiers brisent à coups de pierre les carreaux de l'imprimerie du *Journal de Bruxelles*.

On mande de Bruxelles, le 3 décembre :

*L'Echo du Parlement* dit : « Nous apprenons que le cabinet éprouve de grandes difficultés à se constituer : les seuls membres de la droite qui ont accepté un portefeuille sont : MM. Malou, Thonissen, T'Kint de Rodenbreek de Nayer. »

Le roi a parcouru la ville aujourd'hui; il a été vivement acclamé.

Tandis que le roi Victor-Emmanuel reçoit au Quirinal des députations unitaristes, le Vatican est visité par des délégations catholiques. Trois d'entre elles, composées : la première de marchands et d'ouvriers romains, la troisième d'étrangers, ont été admises le 28 novembre à présenter des adresses de sympathie. Le Saint-Père, répondant aux trois députations, a déclaré que toute conciliation est impossible entre le Saint-Siège et la révolution italienne, ajoutant que lui, Pie IX, maintiendrait, même au prix de sa vie, les droits de la papauté.

Il n'est plus question pour le moment, au Vatican, du départ de Rome.

**LE RETOUR DES DÉPUTÉS.**

Après deux mois et demi d'absence, nos députés reviennent avec des idées sensiblement modifiées.

Le spectacle de ce qui se passe dans les départements aura eu, du moins, un bon résultat; la Chambre, à l'heure actuelle, se divise en deux grands partis :

Les conservateurs et les radicaux.

Légitimistes, orléanistes, bonapartistes semblent décidés à mettre, — momentanément peut-être, — leur drapeau dans leur poche, et à s'unir dans un sentiment de commune défense.

Ils veulent à tout prix la cessation du provisoire dont l'anarchie seule a les profits, et qui achèvera, pour peu qu'il dure, l'œuvre si bien commencée par les hommes du 4 septembre et par les Prussiens.

Nous avons entendu un légitimiste, un pur, un membre de la réunion Francieu, dire :

« — Proclamons (ce qu'à Dieu ne plaise!) la République, si nous ne pouvons pas faire autrement, mais proclamons quelque chose. »

Pourtant, si les conservateurs se résignent à proclamer la République définitive faute de mieux, il ne faut pas en conclure que ce soit sans demander des garanties sérieuses, et, si nous sommes bien informés, voici ce qui s'est passé :

M. d'Audiffret-Pasquier, au nom d'un groupe nombreux de représentants, serait allé trouver M. Thiers et lui aurait tenu le langage suivant, que l'on nous garantit authentique, sinon quant aux termes, du moins quant au fond.

« Nous sommes écœurés de la façon dont les départements sont administrés, les parquets sont en de très-mauvaises mains, et l'administration pactise avec l'émeute.

La partie saine de la population s'effraye d'un état de choses qui ne peut durer sans nous mener à la ruine. Les affaires sont enrayées; personne ne travaille pour l'avenir; on n'ose s'engager dans une opération sérieuse, et, pourvu que l'on gagne le pain de chaque jour, on remet à plus tard le travail de longue haleine, qui seul enrichit une nation.

Si vous, Monsieur Thiers, dans lequel nous avons encore confiance, voulez mettre un terme à cet état de choses, nous sommes prêts à vous secourir de toutes nos forces. Vous n'avez, pour cela faire, qu'à vous mettre franchement à la tête du parti conservateur, et à cesser de vous appuyer sur le parti radical, qui ne vous soutient que pour mieux vous renverser et prendre votre place.

M. Thiers aurait répondu :

« Mais que faut-il que je fasse pour vous prouver que personne n'est plus conservateur que moi? »

« D'abord, épurer les parquets et l'administration départementale. Il faut que les conservateurs se sentent soutenus, et que le désordre soit réprimé partout où il ose lever la tête.

Il nous faut des procureurs généraux qui osent appeler les choses par leurs noms, et qui donnent aux jurys la force nécessaire pour que nous n'as-

sistions pas aux acquittements scandaleux dont nous venons d'être témoins.

Il faut ensuite que vous rompiez complètement avec les hommes du 4 septembre.

« Mais, aurait dit M. Thiers, vous voyez que je m'en débarrasse peu à peu, et que les uns partent pour l'étranger, les autres rentrent dans l'ombre.

« Et M. Jules Simon?

« M. J. Simon est plus conservateur que vous et moi.

« C'est possible, mais M. J. Simon représente à nos yeux l'émeute triomphante, et ses nombreuses conversions politiques ne peuvent pas nous garantir que la dernière sera la bonne.

Il ne manque pas d'hommes en état de le remplacer avantageusement. M. Saint-Marc Girardin, par exemple, n'honorerait-il pas l'Université en se mettant à sa tête?

« Je ne dis pas non! Mais, enfin, il me faut le temps de donner à M. Simon une compensation. Je verrai, je chercherai; pourquoi pas, au fait! je puis le nommer président du conseil d'Etat.

« Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà dit, aurait repris en terminant M. d'Audiffret-Pasquier : il faut que M. Simon suive ses... collègues dans la retraite; notre concours est à ce prix.

Maintenant, vous pouvez vous en passer, si cela rentre dans votre convenance; mais nous ne vous le donnerons que si vous cédez à nos justes réclamations.

C'est à la suite de cette conversation que M. Thiers aurait décidé de ne pas donner immédiatement communication de son message.

Il voudrait d'abord être sûr que l'opinion exprimée par M. d'Audiffret est celle d'un grand nombre de représentants.

Peut-être alors modifiera-t-il quelques passages de ce document, que l'on attend comme devant être un manifeste, et peut-être assisterons-nous à une évolution complète, et l'essai de la République se fera-t-il dans des conditions de sincérité et de conservation capables de donner des garanties aux hommes d'ordre de tous les partis.

Les républicains sincères, formant à la Chambre la gauche républicaine, sont du reste dans les mêmes idées que les centres et que la droite; ils sont effrayés eux-mêmes des progrès et surtout de l'audace du radicalisme.

Du définitif, du définitif! tel est le cri unanime, et, dans la salle des Pas-Perdus, les conversations roulaient presque exclusivement sur les moyens de le constituer.

L'idée du renouvellement partiel paraît adoptée assez généralement.

Les conservateurs, dans les termes que nous avons rapportés il y a trois jours, c'est-à-dire en donnant, d'abord, à la législature actuelle, une durée de deux ou trois ans.

Les républicains en demandent l'application immédiate, et se déclarent prêts à subir l'épreuve du sort qui désignera les premiers sortants.

Les radicaux l'acceptent aussi, mais comme pis-aller, et parce qu'ils reconnaissent l'inanité de leurs projets de dissolution.

Un des hommes les plus respectables de la gauche avancée nous disait hier :

« Le renouvellement de l'Assemblée me séduit beaucoup; c'est le véritable moyen de lui conserver sa souveraineté et sa virilité, par l'infusion fréquente d'un sang jeune et nouveau.

« Je regrette pourtant que cette mesure fasse son entrée par une porte bâtarde; j'aurais préféré que son application fût précédée de la dissolution de la Chambre actuelle; pourtant, je la voterai si elle est présentée. »

En somme, la Chambre paraît prête à un sacrifice d'opinion, même à un sacrifice personnel, mais à la condition que ce ne soit pas au profit d'une infime minorité qui ne puise sa force que dans la division des honnêtes gens.

**LES ON-DIT DE VERSAILLES**

Le message...

Il n'y a pas de message. La fête est remise.

Pourquoi?

On parle d'un vil désaccord entre les amis du pouvoir, le gouvernement et le ministère.

Donc, le message sera revu, corrigé, diminué par ci, augmenté par là. On parle de coupures et de raccords. D'autres vont plus loin; ce n'est pas seulement le message, c'est le ministère lui-même qui serait profondément remanié.

Ceci révèle bien les déchirements, les incertitudes et les tâtonnements que la situation implique.

On dit qu'aujourd'hui une délégation des diverses fractions conservatrices de la Chambre ira trouver M. Thiers, chargée de lui exprimer le désir qu'à la majorité de marcher avec lui, mais à condition que....

La majorité n'entend plus être... rivetée, autrement dit : bernée. Elle veut des gages.

On dit que les princes d'Orléans siégeront jeudi, le lendemain de la lecture du message, ajournée à mercredi.

On dit que la Chambre va siéger quatre fois par semaine, en séance publique, les trois autres jours étant consacrés aux commissions.

On dit que le budget sera déposé jeudi.

On dit qu'il en sera de même du projet de loi militaire étudié par le gouvernement.

On dit que le projet sur l'instruction gratuite et obligatoire sera déposé également jeudi.

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse; si bien que MM. Raviuel et compagnie aient organisé l'installation d'hiver et le chauffage de l'Assemblée à Versailles, le retour à Paris est à l'ordre du jour, en première ligne.

Les superstitieux font observer qu'il neigeait à gros flocons, lors de l'arrivée du train des députés — à Versailles — à 1 heure 25 minutes, tandis que quand on est descendu à la gare de Paris, le ciel était clément.

Une « soirée de conversation » a suivi le repas offert par M. Thiers à M. de Beust, à l'hôtel de la présidence. Un grand nombre de députés y assistaient. Le ton des dialogues était en plein accord des sentiments et des volontés.

On croit qu'il sera difficile à la Chambre de ne pas aborder de suite les « solutions » constitutionnelles, et, en fait de solution, il y a à choisir. Un journal n'en compte pas moins de douze en contestation.

« Nous avons, dit-il, la légitimité simple, la légitimité réconciliée avec la maison d'Orléans; l'orléanisme représenté par M. le comte de Paris; l'orléanisme représenté par M. le duc d'Aumale; la République avec la présidence du duc d'Aumale; la République avec la présidence de M. Thiers; la République avec la présidence de M. Gambetta; la République sans président; le bonapartisme avec Napoléon III; le bonapartisme avec une régence et Napoléon IV; l'anarchie communale socialiste. »

Sauf la dernière solution, qui n'a pour elle que des gredins ou des fous, toutes les autres rencontrent des adhérents convaincus et honorables. Là est justement la difficulté. Les radicaux veulent la trancher et continuer la révolution. Les conservateurs veulent la dénouer et terminer la révolution. Le pays sensé, probe, laborieux, est visiblement avec les conservateurs.

On peut considérer comme voté le renouvellement partiel de l'Assemblée. La combinaison sera la formation de cinq séries, une sortant chaque année, avec tirage préliminaire.

On dit que M. Casimir Périer, très favorable au retour à Paris, avait déclaré qu'il se retirerait si l'Assemblée maintenait sa résidence à Versailles.

Il paraît que les conversations qui ont eu lieu entre le ministre de l'intérieur et un certain nombre de députés ont modifié, sur ce point les intentions de M. Périer. Tout en insistant pour que l'Assemblée revienne à Paris, il est certain que M. Périer conservera un portefeuille si l'Assemblée reste à Versailles, comme il y a maintenant tout lieu de le penser.

On se montrait fort ému, à Versailles, dans la salle des Pas-Perdus, d'un article d'un journal du soir qui passe pour recevoir des inspirations du cabinet de M. Thiers.

Cet article cherchait à rejeter sur la commission des grâces toute la responsabilité de l'exécution de Rossel que M. Thiers aurait voulu sauver, paraît-il.

On assure que M. Piou, au nom de la commission, a écrit à M. Thiers une lettre des plus énergiques pour se plaindre de ce procédé, et faire ressortir aux yeux du Président de la République ce qu'ont de dangereux des insinuations pouvant fournir prétexte à des représailles démagogiques, toujours possibles dans un pays aussi bouleversé que le nôtre par des révolutions périodiques.

L'institution de la commission des grâces émanant de l'initiative du gouvernement, il n'est ni convenable, ni loyal, disent les députés, qu'on donne une sorte de consécration officielle aux bruits d'après lesquels la commission aurait imposé à M. Thiers l'obligation de faire exécuter Rossel et Ferré. Tout cela est dit et commenté sur un ton d'amertume presque passionnée, qui pourrait bien avoir quelques échos dans la Chambre et faire l'objet d'une interpellation à l'une de ses premières séances.

Trois cents députés environ, nouvellement revenus à Versailles, se sont fait inscrire chez le Président de la République.

A ce propos, il nous revient de tous côtés que la majorité des députés apportent de leurs départements le mandat, pour ainsi dire impératif, de continuer à siéger à Versailles.

« Nous ne nous opposons pas à ce que les ministères reviennent dans la capitale, auraient dit presque tous les électeurs de province; mais nous entendons que l'Assemblée nommée par nous soit à l'abri d'un coup de main des Parisiens. »

On dit, dans les cercles parlementaires de Versailles, que M. Thiers se montre très-préoccupé des dispositions dans lesquelles reviennent plusieurs députés.

Dans certains départements, l'agitation et le trouble des esprits sont extrêmes, et tout le monde paraît être dans l'attente de quelque événement prochain. Cette situation a été exposée de divers côtés à M. Thiers, qui s'en montrerait assez ému.

Le Président de la République, toujours d'après les bruits de la salle des Pas-Perdus, en présence du développement de plus en plus croissant des idées démagogiques, songerait à se rapprocher de la majorité de la Chambre.

Des pourparlers auraient eu lieu avec les chefs de la majorité, et se continueraient activement au moment où nous écrivons.

La droite serait décidée à ne prêter son concours au gouvernement que tout autant que ce dernier romperait définitivement avec les hommes qui ont joué un rôle dans le gouvernement dit du 4 septembre.

M. Thiers paraîtrait, dit-on, disposé à céder sur ce point, mais seulement dans une certaine mesure: ainsi M. Jules Simon rendrait le portefeuille de l'instruction publique à M. Saint-Marc-Girardin, mais en revanche il serait nommé président du Conseil d'État.

Nous n'apprécions pas, nous nous bornons à répéter ce qui se dit.

Une autre interpellation sera déposée aussitôt que l'Assemblée sera constituée: un député a l'intention de demander compte à la commission des grâces de la lenteur avec laquelle elle a procédé.

Il demandera aussi pourquoi le *Journal officiel* n'a enregistré que les décisions relatives aux exécutions, et non pas celles accordant des commutations.

La commission, à ce qu'on nous affirme, est décidée à accepter le débat.

Sur le premier point, elle rejeterait la faute sur le gouvernement, qui ne lui a fourni les dossiers qu'un à un, et comme à regret.

Sur le second point, elle rejeterait encore la faute sur le gouvernement, qui a publié ses décisions sans la consulter.

Elle profiterait de l'occasion pour se plaindre de la rédaction des notes du *Journal officiel*, rédaction qui fait retomber sur la commission toute la responsabilité des exécutions.

La commission se plaindrait du rôle que lui a fait jouer le gouvernement, qui s'est empressé de se laver les mains comme Ponce-Pilate.

Cette interpellation est grosse d'orages. Peut-être M. Thiers parviendra-t-il à l'empêcher d'être déposée.

La question commerciale continue à inquiéter les libres échangistes.

M. Pouyer-Quertier maintient son projet d'imposer les matières premières d'un droit de 20 0/0 avec drawback.

— Pourtant, disait-il à un député qui l'interrogeait, je n'ai pas de parti pris, et si l'on me fournit les moyens de compenser la recette que me donnerait cet impôt, je suis prêt à l'abandonner; mais jusqu'à présent, on ne m'a rien proposé d'acceptable.

Les représentants de la Seine-Inférieure s'occupent activement de cette question vitale pour leurs commettants; la dénonciation du traité de commerce avec l'Angleterre, dénonciation qui serait la conséquence forcée des mesures proposées par le gouvernement, les inquiète. Ils se contenteraient d'une surélévation sur quelques numéros de filés.

L'Angleterre acceptera-t-elle une modification en ce sens?

Tel est le grave sujet des préoccupations des nombreux industriels que nous avons entendus.

#### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE de l'Écho saumurois.

Paris, le 6 décembre.

Nous avons reçu de Versailles la dépêche suivante :

La Chambre doit constituer son bureau aujourd'hui. Il est probable que les voix se porteront sur les mêmes membres. Une seule élection, celle de M. Saint-Marc Girardin, peut rencontrer des obstacles. Les amis de M. de Malleville, supplantés par M. Saint-Marc Girardin il y a quelques mois, se proposent, dit-on, de lui rendre cette fois la pareille.

L'opinion la plus accréditée est néanmoins que M. Saint-Marc Girardin sera réélu.

M. Thiers lira son message demain, si les nombreux scrutins que nécessitera l'élection du bureau sont terminés ce soir. Dans le cas contraire,

cette lecture n'aura lieu que jeudi. Dès que la lecture de ce message aura été commencée à l'Assemblée, des exemplaires seront distribués aux journaux qui pourront en reproduire le texte dans leurs éditions du soir.

Une proposition d'amnistie émanée de la gauche radicale a été distribuée hier à l'Assemblée; mais elle paraît accueillie avec très-peu de faveur, malgré toutes les précautions de rédaction que l'on y a mises.

Le centre gauche, si nos renseignements sont exacts, aurait fait les choix suivants pour la composition du bureau de l'Assemblée. Auraient été désignés pour la vice-présidence: MM. Benoist d'Azy, Martel, Saint-Marc Girardin et Léon de Malleville en remplacement de M. Vitet; comme secrétaires: MM. de Remuzat, de Meaux, Bethmont, Rives, Voisin, Lamy, ces trois derniers devant remplacer MM. de Castellane, Johnston, de Barante.

On peut donc dire que l'Assemblée nationale, bien que réunie depuis deux jours, n'a pas encore commencé ses travaux, d'où très grande impatience dans le public.

On affirme aujourd'hui que les princes d'Orléans ont été reçus à deux heures par M. Thiers. Les princes veulent occuper leurs sièges à l'Assemblée, et l'on dit que M. Thiers ne veut pas encore accéder à leur désir.

On annonce, d'autre part, que M. Piétri, ancien secrétaire de Napoléon III, est arrivé cette nuit à Paris, venant de Calais avec le prince Murat.

Telle est aujourd'hui la situation. Tout nous fait croire que demain soir nous saurons au moins à quoi nous en tenir sur les projets du gouvernement, qu'au moins nous aurons sa pensée sur l'État du pays et sur ce qu'il veut faire pour en améliorer les conditions.

#### ALGÉRIE.

Le *Journal officiel* publie les renseignements suivants qui donnent, en résumé, la situation des provinces d'Oran, d'Alger et de Constantine pendant la semaine qui vient de s'écouler.

#### PROVINCE D'ORAN.

L'audacieuse incursion de Si Kaddour ben Hamza, tout en produisant un grand effet moral sur nos populations sahariennes, n'a pas altéré les bonnes dispositions dont elles avaient fait preuve jusqu'à présent, et elles ont obéi sans difficultés à tous les ordres de réquisitions de bêtes de somme et de mobilisation des goums que les mouvements militaires ont nécessités.

D'après les dernières nouvelles, Ben Hamza a repris le chemin de ses campements au sud du Chott; nos colonnes ont profité de ce mouvement de retraite pour se rapprocher du Tell et se ravitailler plus facilement. Elles sont actuellement, celle de Saïda, à Tafarona; celle de Dassa, sur l'Oued Monilab, près de Ras Elma; celle de Sebdo, à El Aricha, et prêtes à toute éventualité.

Le reste de la province est dans le calme, et les tribus telliennes sont uniquement occupées des labours qui, partout, sont entrepris avec une grande activité.

#### PROVINCE D'ALGER.

La situation y est satisfaisante. La région kabyle et les autres tribus qui ont participé à l'insurrection achèvent de remplir les conditions de soumission qui leur ont été imposées. Dans le sud, le principe d'autorité, un instant méconnu par certaines tribus voisines des insurgés de Constantine, reprend chaque jour son action.

#### PROVINCE DE CONSTANTINE.

L'ordre se rétablit complètement dans toutes les circonscriptions qui se sont trouvées sous le coup de la révolte.

La subdivision de Constantine peut être considérée comme entièrement pacifiée, et l'apparition de la colonne Flogny aux Nemenchas, a suffi pour mettre un terme aux tentatives du prétendu chérif de Nefta, qui s'est retiré dans le sud et de là en Tunisie.

Dans la subdivision de Sétif, la réorganisation s'achève, elle est assurée par la présence des troupes de M. le général de Lacroix et des autres colonnes qui opèrent conjointement avec lui et sous sa haute direction.

Dans la subdivision de Batna, le calme commence également à se rétablir. Les opérations de guerre sont terminées dans le nord, et il ne reste plus qu'à assurer le rétablissement régulier de notre nation sur ces populations si fortement bouleversées. Dans l'extrême-sud, il est permis d'espérer également que, sous peu, nous redeviendrons entièrement maîtres de la position.

D'après les dernières nouvelles, le chérif Bou Fhouêha de Ouargla aurait été arrêté par les Mkhadma, tribu qui marchait avec lui et qui aurait l'intention de faire de la livraison de cet agitateur un gage de sa soumission. La nouvelle n'a pas été confirmée.

Pour les articles non signés: P. GODER.

#### Faits Divers.

En fait de réglementation de la presse, rien ne vaut le droit commun et la légalité. Le gouvernement semble y vouloir recourir et n'aura qu'à s'en féliciter, ainsi que le public et les journaux soucieux de considération et d'influence. L'*Officiel* annonce que la *Constitution*, ayant rapporté des faits reconnus faux après enquête, va être poursuivie. Voilà qui est plus régulier, plus efficace que les suspensions et les rectifications arbitraires.

— M. de Larcy, ministre des travaux publics, se retire, assure-t-on.

Le poids des affaires est trop lourd pour lui, et il désire rentrer dans la vie privée. On espère pourtant que sa résolution n'est pas définitive.

— C'est par erreur que l'on a annoncé que la commission de révision des grades avait achevé son travail quant aux grades supérieurs.

Elle n'en est encore qu'aux colonels, et s'occupera demain, pour la première fois, des lieutenants-colonels.

C'est également par erreur qu'il a été dit que les capitaines et lieutenants rentrés à Saint-Cyr, n'en ressortiraient qu'avec le grade de sous-lieutenant.

Les examens et les numéros obtenus décideront seuls de la confirmation ou de l'annulation des grades accordés par M. Gambetta.

— L'état de siège est proclamé sur toute l'étendue du territoire français encore occupé par les troupes allemandes. Les attentats contre les soldats allemands y seront désormais jugés par les tribunaux militaires allemands.

— On mande de Londres, le 4 décembre :

L'état du prince de Galles est favorable. Il n'a pas passé une nuit très-calme, mais il y a amélioration sensible dans les symptômes généraux.

— Le conseil de guerre a rendu son arrêt dans l'affaire des assassins de Gustave Chaudey. La peine de mort a été prononcée contre Préau de Vedel; celle de dix ans de travaux forcés contre Soipteur et Berthier; dix ans de détention à Polet; deux ans de prison à Brenn.

— Le condamné Pœcin, tambour du peloton d'exécution des généraux Lecomte et Thomas, a fait des révélations à la suite desquelles cinq nouveaux prévenus viennent d'être arrêtés. Un incident analogue s'est produit au 6<sup>e</sup> conseil de guerre. Un des inculpés, Soipteur, ayant nié toute participation au meurtre de Gustave Chaudey et des otages militaires, son co-accusé, Préau de Vedel s'est écrié: « Nieras-tu aussi qu'après avoir exterminé les gendarmes, tu leur as retiré leurs bottes en disant: Ces gredins-là n'ont pas voulu faire ouf! du premier coup! »

On parle d'assignations relatives au massacre de la Roquette. Un jour ou l'autre cela devait arriver.

— Les tribunaux montrent de la sévérité envers les réfractaires du désarmement. A Lyon, plusieurs citoyens prévenus d'avoir gardé chez eux des armes ou des munitions ont été condamnés à la prison et à l'amende.

— On écrit de Metz: Nos principaux forts sont complètement transformés. Des milliers d'ouvriers y travaillent sans relâche depuis plusieurs mois. Le fort St-Quentin a reçu une extension considérable; sur le front Ouest de la montagne on construit un nouveau fort pour couvrir les flancs du fort Happeville.

Les tribunaux continuent leurs vacances forcées, les avocats et avoués français refusent de plaider, et les allemands qui doivent les remplacer ne sont pas encore nommés. Les avocats français se sont mis en grève, en partie parce qu'ils ne veulent pas prêter le serment de fidélité à l'empereur, et en partie parce qu'ils craignent de ne plus obtenir des charges en France en plaçant devant les tribunaux allemands. Peu d'entre eux, cependant, sont disposés à émigrer; le gouvernement allemand refusant de leur accorder une indemnité quelconque de leurs charges, pour lesquelles beaucoup ont dépensé jusque 100,000 francs, capital qui est nécessairement perdu par l'obstination de ces charges.

— Une nouvelle prouesse de l'Internationale.  
En 1850, après la révolution de Juillet, les élèves de l'École polytechnique, comprenant qu'il était urgent d'éclairer les masses populaires, ont fondé une société à l'effet d'ouvrir, chaque hiver, des cours gratuits. Chimie, architecture, mécanique, pharmacie, statistique, voilà ce qu'on y enseignait. Depuis quarante-et-un ans, la Société polytechnique rend donc de grands services au peuple de Paris.

Cette année, vers le 25 novembre, elle a fait apposer des affiches dans les vingt arrondissements.

En une seule nuit, tous ces placards ont été arrachés sur tous les points.

Le tout, paraît-il, a été fait par ordre de l'Internationale, qui subsiste malgré la chute de la Commune.

Plusieurs des lacérateurs, ayant été arrêtés, auraient répondu :

« Les polytechniciens sont reniés par l'Internationale comme ayant passé à la réaction. »

— Samedi dernier on a lu aux femmes Suettens, Papavoine et Marchais l'arrêt de la commission des grâces, qui comme en détermination perpétuelle la peine de mort prononcée contre elles par le conseil de guerre.

Toutes trois, en apprenant qu'elles ne seraient pas exécutées, ont montré une joie exubérante.

Eulalie Papavoine surtout dansait en agitant les bras et en chantant :

« Zut pour les chassespots ! »

C'est d'un témoin de la scène que nous tenons ce gracieux détail.

— Entendu au ministère de l'instruction publique :

PREMIER EMPLOYÉ. — Que les temps sont changés !

SECOND EMPLOYÉ. — Pourquoi ça ?

PREMIER EMPLOYÉ. — Autrefois c'était une montagne qui accouchait d'une souris, et maintenant c'est six monts.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### MAHOMET A-T-IL ÉTÉ PERSÉCUTEUR ?

M. E. Bonnemère, en ce moment, est en train de prouver, mais là, pas trop mal, ma foi, que le Coran est une contre-œuvre de l'Évangile. C'est tout-à-fait la vérité. Trop heureux d'être d'accord avec lui, une fois en passant, ne le dérangeons point. Seulement, nous lui recommandons une phrase extraite textuellement du *Courrier de Landerneau* :

« Ainsi que le remarquable M. Saint-Marc Girardin, Dieu a dicté un livre à son prophète, et le prophète a écrit ce livre;... le dépôt et l'interprétation de ce livre n'eût été confiés à personne sur la terre..... » (???)

Est-ce du Coran, est-ce du Roussi Wesknick, est-ce du charabias ? N'y aurait-il point dans cette phrase étrange quelque mystère soustrait à l'intelligence du vulgaire ? Avec ces sortes de phrases, que M. Bonnemère ne nous ménage pas assez, il suffirait peut-être de mettre le français en regard. A Landerneau, on n'est pas plus fort qu'il ne faut.

Nous trouvons dans un journal de Niort la lettre suivante :

« Versailles, 20 novembre 1871.

« Monsieur le Président,

« Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 1<sup>er</sup> de ce mois, vous me transmettez,

au nom du conseil général des Deux-Sèvres, trois vœux relatifs :

1° A l'exécution immédiate du chemin de fer de Poitiers à Bressuire ;

2° A celle du chemin de fer de St-Savinien à Niort ;

3° A la concession, à la compagnie des Charentes d'un chemin de fer direct de Niort au Mans par Parthenay, Thouars et Saumur.

« En vous accusant réception de cette communication, je m'empresse de vous informer, Monsieur le Président, que l'administration a invité récemment la compagnie concessionnaire de ce chemin de Poitiers à Bressuire, à lui faire connaître si elle s'était constituée en société anonyme, conformément à l'art. 2 du décret du 20 août 1870, relatif à cette concession, et à se mettre en mesure de commencer ses travaux d'exécution.

« En ce qui concerne le chemin de St-Savinien à Niort, une partie de ce chemin, comprise entre St-Savinien et St-Jean-d'Angély, n'a encore été concédée à la compagnie des Charentes qu'à titre éventuel, et l'administration attend la présentation de l'avant-projet destiné à prononcer la déclaration d'utilité publique du chemin et à en rendre la concession définitive.

« Quant à la ligne de Niort au Mans, vous pouvez compter Monsieur le Président, que la question sera examinée avec tout le soin qu'elle comporte, lorsque les circonstances permettront au gouvernement de s'occuper du classement de nouvelles lignes.

« Recevez, Monsieur le Président, etc.

« Le ministre des travaux publics,

« DE LARCY. »

Les journaux du Mans annoncent que la minorité du conseil municipal de cette ville, peu satisfaite du rôle trop effacé que lui laisse jouer la majorité, vient de donner sa démission motivée.

Parmi les démissionnaires, on nomme MM. Vérité-Bidault, président du tribunal de commerce ; Gadois, avoué ; Durand, ingénieur-civil, ancien adjoint ; Taburet, ancien adjoint ; Chevalier, Maslin, Lavallée, juges consulaires, et Lebrault, libraire.

Il paraît, d'ailleurs, dit la *Sarthe*, que les séances du conseil sont très-panachées comme habitudes et comme langage, et que le secrétaire pudibond ne rapporte pas tout. Honni soit qui mal y pense !

Par décret du 28 novembre, attendu que les circonstances exceptionnelles qui ont empêché ou gêné les études de toute nature pendant la fin de l'année 1870 et la première partie de l'année 1871, la limite d'âge établie par décret du 30 décembre 1865, pour l'admission des jeunes gens aux écoles d'arts et métiers, est prolongée d'une année pour le concours de 1872.

En vue de faciliter le reboisement de certaines régions de la France, l'administration des forêts va mettre à la disposition des particuliers, gratuitement ou à prix réduits, selon les cas, un grand nombre de plants provenant des pépinières de l'Etat.

Cette mesure a également pour but de favoriser l'acclimatation, sur une grande échelle, de certaines essences cultivées dans nos colonies, et dont les produits offriraient une ressource énorme aux diverses industries dans lesquelles le bois est utilisé.

### INCENDIE A NANTES.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Lundi matin, vers une heure vingt minutes, le feu a éclaté rue de l'Industrie, avec une grande intensité. Trois bâtiments ont été la proie des flammes : l'un occupé par les charpentiers, les frères Bouet, l'autre par l'atelier de M. Parent, menuisier, place Bretagne, le troisième où était autrefois l'usine de M. Maussion, épicier.

Les pompes de l'Abattoir, de la Gendarmerie, du Chemin de fer sont arrivées tour à tour sur le lieu du désastre ; celles de la Mairie ne sont venues que les dernières ; mais les premières arrivées n'ont pu fonctionner qu'avec peine, eu égard à l'insuffisance d'eau fournie par les bornes-fontaines.

M. Havard, directeur de l'Abattoir, accouru l'un des premiers sur le lieu du sinistre, dut même or-

donner de percer un conduit du service d'eau pour alimenter les pompes, si bien que les trois corps de bâtiments étaient déjà la proie des flammes quand le jeu des pompes commença régulièrement.

Une des pompes entra par l'institution des demoiselles Petard, rue Mercœur, dans un jardin intérieur et s'efforça d'arrêter par derrière les progrès du feu qui autrement aurait inévitablement gagné le Marchix.

M. Goullin, adjoint au maire de Nantes, était présent.

Le feu a été très-intense ; le toit d'un hangar attenant à la maison de M. Marion jeune, et portant le n° 5, est complètement calciné ; les volets des appartements du n° 10, les vitres de cette maison et des magasins du n° 8, ainsi que la devanture des magasins de MM. Clergeau et Deuyau, tourneurs estampeurs, sont complètement détruits. La rue est encombrée de débris noircis par la fumée de paille humide sur laquelle fonctionnent encore deux pompes, de jalousies toutes brisées, de poutres à demi-consumées ; jusqu'à une grande scie fixée à la porte du n° 10 et dont le bois est tout-à-fait brûlé.

Quant aux bâtiments qui portaient les n° 7 et 9, ce ne sont plus que des ruines fumantes sur lesquelles les pompiers continuent à diriger l'eau de deux pompes. Une chaudière qui occupe le fond du n° 9 (ancienne usine à M. Maussion) est à moitié défoncée et entourée de débris d'où s'échappent, à de fréquents intervalles, des bouffées nau-séabondes d'une fumée noire.

Les pertes s'élèvent à la somme de 95,430 francs et sont couvertes par des assurances.

Les causes de cet incendie sont encore inconnues et paraissent accidentelles. M. Parent était resté dans sa menuiserie jusqu'à cinq heures du soir environ, mais il n'avait pas eu occasion de se servir de feu et ne fume pas. La source de cet incendie devait donc déjà remonter à la veille au soir. On avait allumé du feu pour chauffer de la colle, et il est à présumer qu'une étincelle sera tombée sur des copeaux, et, après avoir couvé pendant toute la journée du dimanche, aura donné naissance dans la nuit au sinistre que nous avons à déplorer.

Lundi soir, vers neuf heures et demie, les débris des bâtiments incendiés de la rue de l'Industrie fumaient encore ; d'instant en instant, de larges étincelles s'échappaient du milieu des ruines, où devait couvrir un foyer non encore éteint. Une escouade de gardiens municipaux gardait la rue et surveillait le lieu du sinistre, et à dix heures, un détachement de pompiers devait arriver pour faire jouer la pompe restée rue de l'Industrie et achever ainsi d'éteindre les derniers vestiges de l'incendie.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

A l'Assemblée, l'ancien bureau présidentiel est entièrement réélu. M. Grévy est donc de nouveau président.

Il n'y a pas eu séance mercredi.

Le message sera lu aujourd'hui jeudi.

Le conseil de guerre a condamné à mort Lisbonne, membre de la Commune.

Versailles, 5 décembre.

MM. d'Aumale et de Joinville ont été reçus par M. Thiers. Ils venaient demander au Président de les délier de l'engagement moral qu'ils prirent de ne pas siéger à la Chambre. Ils fondaient leur demande sur ce motif qu'ils prirent cet engagement lorsque M. Thiers était chef du pouvoir exécutif ; M. Thiers devenant Président de la République, l'engagement n'existait plus.

M. Thiers a répondu qu'il n'avait pas le temps de causer longuement, mais qu'il les recevrait vendredi et leur exposerait alors les motifs qui devaient éloigner les princes de l'Assemblée.

Cependant un député, de sa propre autorité, convoquait l'ancienne commission d'abrogation de la loi d'exil pour lui demander de délier les princes de leur engagement. Mais la commission, apprenant l'objet de la convocation, se sépara sans prendre de décision.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## COMPAGNIE SOUVERAINE

des Mines d'Or et d'Argent de Californie

(Limited) Capital-Actions : 3,750,000 fr.

Siège social : à Londres, 114, Palmerston Buildings, old Bred Street.

Délégation de la Société : à Paris, 18, Chaussée d'Antin.

### ADMINISTRATEURS

Le major général Charles CAMPBELL ;

Le très-honorable lord LOUTH ;

Le très-honorable Comte POULETT ;

Henri SYME, Directeur de la Compagnie des Mines d'or et d'argent (limited) ;

Le très-honorable Vicomte BANELAGH, Président de la Société conservatrice de terrains ;

FIDEI COMMISSAIRE (en France).

Gustave de BELOT, Consul général.

### CONSEIL.

Georges ANNESLEY.

### BANQUIER

Banque consolidée Threadneedle Street, Londres.

### VÉRIFICATEURS

MM. Johnstone, Cooper, Wintle, Evans.

Secrétaire : W. A. M. BROWNE.

### EXPOSÉ

Des Tonilles récentes faites à Bullonia, en Californie, dans un pays magnifique, arrosé par un fleuve et desservi par le grand chemin de fer du Pacifique, ont amené la découverte de nouvelles mines d'or, de porphyre et de matières précieuses. Neuf filons d'or et d'argent, pouvant produire quatre millions par an, tous frais payés, serpentent dans les flancs de la montagne. Deux de ces filons sont déjà en exploitation. C'est pour subvenir aux travaux ultérieurs que la Compagnie Souveraine des mines d'or de Californie s'est décidée à émettre 20,000 obligations.

### GARANTIES.

Ces obligations, placement exceptionnel, d'un rapport considérable et d'une sûreté éprouvée, reposent sur une hypothèque privilégiée ayant pour objets : 1° les mines d'or ; 2° les immenses terrains dont la compagnie dispose autour de Bullonia ; 3° et enfin les nombreux bâtiments déjà construits sur ces terrains.

## ÉMISSION

de 20,000 TITRES d'Obligations

### HYPOTHÉCAIRES

Prix d'émission : 150 francs

Produisant un intérêt annuel de 12 fr. 50 c.

payables en OR à Paris et à Londres

les 1<sup>er</sup> février et 1<sup>er</sup> août de chaque année

REMBOURSABLES à 250 francs, en 40 ans,

par tirages au sort annuels.

Il est versé en souscrivant. . . 50 francs

A la répartition . . . . . 50

Le 25 janvier 1872 . . . . . 50

Total. . . . . 150 francs

### Souscription publique

Ouverte du Lundi 4 Décembre au Samedi

soir 9 Décembre

à Paris, 18, rue de la Chaussée-d'Antin,

A la Délégation de la Société,

Chez M. G. DE BELOT, consul général.

Les souscriptions seront réduites au prorata des demandes.

La Compagnie se réserve absolument le droit d'anticiper le remboursement à 250 fr.

Les souscriptions reçues avant le 4 décembre ne seront pas réduites.

Les coupons, échéance janvier 1872, seront reçus comme espèces.

## LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c.

Par un Officier d'État-Major.

DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de *Paris-Commune* et le *Siège Versaillais* (4 séries à 50 centimes) se trouve également chez les principaux libraires.

Le numéro que publie cette semaine l'*Illustration* présente le plus grand intérêt. Il suffira, pour en convaincre le lecteur, de mettre sous ses yeux le sommaire des dessins qu'il renferme.

C'est d'abord le *Voyage du Président de la République à Rouen*, et un grand bois de deux pages

s'y rattachant : la vue générale des établissements militaires qui vont être créés dans cette région, d'après les plans du général Valazé. C'est le morceau capital du numéro.

Viennent ensuite sept dessins se rapportant au *Pays des Mormons* : Vue de la ville du Lac Salé; Voyage à travers la prairie; autrefois, un convoi d'émigrants; aujourd'hui, le chemin de fer du Pacifique, etc.

Ce remarquable numéro contient encore, outre plusieurs bois de moindre importance, un dessin représentant une des scènes les plus curieuses de la nouvelle folie du théâtre des Variétés : le *Trône d'Écosse*.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX  
DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur pendant les exercices 1872, 1873, 1874, 1875, 1876 et 1877.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, le samedi 23 décembre 1871, à 1 heure du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix, et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (596)

Bourse du 5 Décembre 1871.

Nous écrivons ces lignes à deux heures; nous avons attendu jusqu'à ce moment dans l'espoir de ne plus avoir à parler de la mauvaise tenue du marché; mais cette attente a été vaine.

Le marché a débuté lourdement en baisse, et, depuis lors, fléchit sans cesse.

Nous touchons au cours pour ainsi dire les plus bas, qui auraient été inscrits aujourd'hui, et nous ne voyons guère poindre le plus léger symptôme d'amélioration.

Le 3 0/0 a débuté à 57 fr. 22; il vaut 57 à 57 fr. 05; l'emprunt, coté 92 fr. 20 au premier cours, est inscrit maintenant à 91 fr. 90.

Le 5 0/0 Italien est entraîné, et on ne saurait en être surpris, dans ce tourbillon de baisse; il vaut 66 fr. 40 après 66 fr. 65 coté au premier cours.

L'emprunt Morgan vaut 510 fr., mais on n'en fait pas; cette cote est donc sans importance.

La cote des valeurs ne s'écarte pas sensiblement des cours

inscrits la veille; mais nulle fermeté; les offres sont beaucoup plus abondantes que les demandes; de là à un mouvement rétrograde il n'y a qu'un pas.

En banque, nous constatons très-peu d'affaires, mais une tenue relativement satisfaisante.

Le croirait-on, les fonds espagnols sont inscrits avec une légère amélioration! Nous ne voulons pas dire que ces fonds soient demandés; quant à cela, on sait à quoi s'en tenir.

Quelques mots expliqueront aisément la mauvaise tenue du marché de la journée.

L'état de siège vient d'être proclamé dans les départements occupés par les Prussiens.

Le cœur saigne, quand on songe aux calamités qui peuvent résulter, pour nos malheureux compatriotes, de l'exécution de cette mesure terrifiante et sanguinaire dans la bouche de l'Allemand. La haine déborde; mais il faut mettre un frein à ses sentiments patriotiques, nous devons boire le calice jusqu'à la lie.

Telle est la raison vraie et très-compréhensible de la baisse; nous en sommes trop pénétrés pour songer à jeter sur le compte de la spéculation, ce qui n'est que le résultat des conséquences déplorable de cette atroce mesure.

La 1<sup>re</sup> dépêche anglaise n'apporte aucun changement ni sur les fonds anglais, ni sur les fonds français. Trois heures. Nous ne pouvons constater l'ombre d'une amélioration dans les dispositions de la place. Les acheteurs paraissent perdre la tête, ils ne tentent même pas de résister à la pression des

baissiers. Tout le terrain gagné est perdu, nous voilà bien près de retomber aux cours de la liquidation. Il est question de quelques grosses difficultés que rencontrerait le règlement des comptes de liquidation. Ainsi se trouverait justifiée la circonspection dont le marché fait preuve depuis quelques jours.

BOURSE DU 6 DÉCEMBRE.

Dern. cours : 3 0/0 . . . . .	56.90	B.	0.10 c.
5 0/0 . . . . .	91.57	B.	0.22
5 0/0 italien . . . . .	66.30	B.	0.10
Morgan . . . . .	506.25		0.00
Mobilier . . . . .	231.25	s. v.	0.00
Gaz . . . . .	685.00	H.	0.10
Foncier . . . . .	957.50	B.	0.10
Générale . . . . .	576.25	B.	1.25
Est . . . . .	520.00	s. v.	0.00
Orléans . . . . .	858.75	B.	1.25
Nord . . . . .	1002.50	s. v.	0.00
Lyon . . . . .	801.25	B.	3.75
Ouest . . . . .	497.50	s. v.	0.00
Autrichiens . . . . .	873.75	H.	3.75
Lombards . . . . .	446.25	s. v.	0.00
Mobilier esp. . . . .	515.00	H.	2.50
Foncier d'Autr. . . . .	885.00	H.	2.50
Atlantique . . . . .	223.75	H.	9.50
Ville Paris 71 . . . . .	271.25		0.00

P. GODET, propriétaire-gérant.

RÉTRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. HAMELIN, ancien notaire à la Genaudière, commune de Saint-Georges-le-Thourel, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi.

Etudes de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

DE DEUX MAISONS

Situées à Saumur, quartier de la Basse-Ile, dépendant des successions des époux Salmon-Daburon.

L'adjudication aura lieu le dimanche 24 décembre 1871, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, du 23 novembre 1871, enregistré et signifié;

A la requête de : 1<sup>o</sup> Michel Taveau, champagniseur, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux; 2<sup>o</sup> Jacques Lamoureux, menuisier, demeurant à Saumur; 3<sup>o</sup> Jean-Baptiste Plé, menuisier, demeurant à Saumur; 4<sup>o</sup> Adolphe Plé, cordonnier, demeurant à Saumur; 5<sup>o</sup> Charles Plé, soldat au 34<sup>e</sup> régiment de marche, domicilié à Saumur; 6<sup>o</sup> Marie-Désirée Plé, épouse de Louis Richard, boulanger, et celui-ci en son nom personnel et pour l'autorisation de sa femme, demeurant ensemble à Saumur, agissant tous en qualité d'héritiers et légataires universels de feu Adèle Daburon, veuve de Jean Salmon, décédée à Saumur, et encore lesdits sieur Plé et dame Richard, légataires universels de feu Jean Salmon; lesquelles qualités d'héritiers et légataires universels n'ont été acceptées que sous bénéfice d'inventaire par les sus-nommés; tous ayant constitué M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre : 1<sup>o</sup> Auguste Daburon, journalier, demeurant à Montreuil-Bellay; 2<sup>o</sup> Le sieur Charles-Jean-Baptiste Daburon, maçon, demeurant à Montluçon; 3<sup>o</sup> François Daburon, maçon, demeurant à Montreuil-Bellay; 4<sup>o</sup> Pierre Daburon, chaisier, demeurant à Saumur; 5<sup>o</sup> Pierre Daburon, cultivateur, demeurant au Puy-Notre-Dame; tous héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu ladite dame Salmon; les sus-nommés, co-légitimes, ayant constitué M<sup>e</sup> Labiche, avoué, demeurant à Saumur.

DÉSIGNATION DES BIENS.

1<sup>er</sup> LOT.

Une maison, située à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, composée, au rez-de-chaussée, de deux chambres

et de deux petites cuisines; au premier étage, de deux chambres, une petite cuisine et un cabinet; de trois greniers ou mansardes au-dessus; au-dessous du rez-de-chaussée, une belle cave, une buanderie, une petite cour, un hangar; plus un terrain de 5 mètres 33 centimètres de large, servant de passage pour arriver au jardin ci-après; communauté à la ruelle qui conduit à la rue Pharouelle;

Et un jardin, contenant environ cinq ares cinquante centiares, acheté des époux Gosselle, et auquel on arrivera par le passage dont il est ci-dessus parlé.

Ladite maison joignant par devant la rue de l'Ancienne-Gare, d'un côté M. Gilbert, d'autre côté M. Granry, et, par derrière le jardin du deuxième lot, la ruelle commune entre deux.

Le jardin joignant d'un côté le jardin du 2<sup>e</sup> lot, d'autre côté M. Granry, par devant les dépendances du 2<sup>e</sup> lot, par derrière Joly.

Ce lot mis à prix à trois mille cinq cents francs, ci . . . . . 3,500 fr.

2<sup>e</sup> LOT.

Deux maisons se joignant, situées dans le quartier de la Basse-Ile, rue Pharouelle, n<sup>os</sup> 3 et 5, composées, la première, portant le n<sup>o</sup> 3, de deux chambres basses, une chambre haute et un grenier, et d'un jardin derrière, renfermé de deux murs, à l'extrémité duquel il est retranché 3 mètres 33 centimètres dans toute sa largeur, emplacement qui appartiendra au 1<sup>er</sup> lot et lui servira de passage pour arriver au jardin venant de Gosselle; et la seconde, n<sup>o</sup> 5, composée de deux chambres basses, grenier et cour, allée qui devait un passage pour le jardin Gosselle, mais qui en sera désormais affranchie; ledit ensemble joignant par devant la rue, par derrière Joly, le passage ci-dessus indiqué pour le 1<sup>er</sup> lot entre deux, d'un côté M. Granry et le jardin du 1<sup>er</sup> lot, d'autre côté la maison de M. Peltier et la ruelle qui sera commune entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> lots.

Ce lot mis à prix à deux mille cinq cents francs, ci . . . . . 2,500 fr.

Total des mises à prix, six mille francs, ci . . . . . 6,000 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le sept décembre mil huit cent soixante-onze.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur le 7 décembre 1871, f<sup>o</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc vingt centimes, décimes compris. (422)

Signé : ROBERT.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

A l'angle de la Grand'Rue et de la rue du Prêche.

S'adresser audit notaire, à M. HANQUETIN, rue Saint-Nicolas, et à M. ALLORY-HANQUETIN, rue du Puits-Neuf. (404)

Etude de M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers, successeur de M<sup>e</sup> BEDON.

ARBRES

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En 4 lots.

Le dimanche 17 décembre 1871, à midi.

1<sup>er</sup> LOT. — 55 pieds d'arbres, bouillards, peupliers et autres, plantés en face l'île Olivier, commune des Rosiers, le long de la grande route.

2<sup>e</sup> LOT. — 54 pieds d'arbres, bouillards et peupliers, sis aux mêmes lieu et commune.

3<sup>e</sup> LOT. — 38 pieds d'arbres, peupliers suisses, sis dans l'île Olivier, même commune.

4<sup>e</sup> LOT. — Un lot de saules, au même lieu.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> LEMOINE, notaire aux Rosiers, dépositaire du cahier des charges. (416)

COUPES DE BOIS

A VENDRE

Avec faculté de faire de l'écorce.

1<sup>o</sup> La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 14 hectares, appelée l'Essart, et située près Clâmes, commune de Trèves-Cunault;

2<sup>o</sup> La superficie d'une coupe de bois-taillis, d'environ 9 hectares, appelée les Noues-de-Theuillé;

3<sup>o</sup> La superficie de deux coupes de bois-taillis, appelées les Ragoulets-de-Trèves, ensemble d'environ 22 hectares.

Ces coupes se joignent et seront exploitées par la grande allée neuve du Theuillé.

S'adresser, pour traiter, à M. Léon de Fos, propriétaire à Saumur, et, pour visiter les coupes, à M. HUBERT, garde à Milly-le-Meugon. (405)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1<sup>er</sup>, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

Présentement,

UNE VASTE CAVE, située à Saumur, montée du Fort et carrefour Dacier.

S'adresser à M. AUCHÉ. (413)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

PATÉS D'ALOUETTES

M. GUINAUDEAU, maître d'hôtel à Doué-la-Fontaine, a l'honneur de prévenir le public qu'il tient à sa disposition des pâtés d'aloettes aux foies gras truffés, depuis 5 francs jusqu'à 20 francs. (399)

UN HOMME, muni de bons certificats, demande un emploi comme garde particulier.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> RENOUE, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, a l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (298)



MALADES ou BLESSÉS soulagés par lits et fauteuils mécaniques. Vente et location. Dupont et Villard, succ<sup>rs</sup> de Gellé, rue Serpente, 18. (308)

POUR ÉVITER LES CONTREFAÇONS DU CHOCOLAT-MENIER IL EST INDISPENSABLE D'EXIGER LES MARQUES DE FABRIQUE avec le véritable nom.

USINE A GAZ DE SAUMUR

COKE

ET

CHARBON DE TERRE

De première qualité

ET GARANTIS DE PROVENANCE ANGLAISE,

En gros et en détail,

Aux conditions et prix les plus modérés.

On est prié de s'adresser directement à l'Usine.

VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS

en gros.

VINS DU PAYS

à la

COMMISSION.

PINET-BRARD

E. DEHAU

Successeur,

Rue Daillé, à Saumur.

SPÉCIALITÉ DE VINS

CHAMPAGNISÉS

ET ÉTRANGERS.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon : 1 fr. 25. A Saumur, chez M<sup>me</sup> GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIÉ, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Saumur. P. GODET, imprimeur.